

REGLEMENT PERFORMANCE ARTISTIQUE – La Touvre en Fête
Dimanche 02 juin 2024 à Ruelle sur Touvre, parc Montalembert



Inscrivez-vous pour les performances artistiques dans le cadre de La Touvre en Fête

Les communes de Magnac sur Touvre, Mornac, Ruelle sur Touvre, Gond-Pontouvre organisent depuis 2022 la Touvre en Fête. Ces 4 communes traversées par la Touvre œuvrent pour faire découvrir la Touvre. Durant le week-end du 31 mai au 02 juin 2024, les animations et concerts se succéderont pour faire découvrir la Touvre et son environnement.

Pour la 3^{ème} édition de la Touvre en Fête, le dimanche 02 juin de 14h30 à 18h00 la commune de Ruelle sur Touvre souhaite aborder la Touvre sous le volet artistique pour dévoiler ses secrets et sa beauté à travers le regard d'artistes peintre.

Si vous le souhaitez, vous pouvez faire un bout de chemin avec nous et proposer aux visiteurs votre vision de la Touvre. Les places sont limitées alors n'hésitez plus, inscrivez-vous.

Article 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION Les artistes de la Touvre en Fête sont ouverts aux artistes amateurs ou professionnels, sans limite d'âge. L'inscription est gratuite. Aucune demande de rémunération ni de défraiement ne sera prise en compte.

Article 2 : MODALITÉS D'INSCRIPTION Pour participer, les artistes doivent candidater avant le 13 mai 2024. Par e-mail : v.rousseau@ville-ruellesurtouvre.fr.

Le dossier comprend :

- Le formulaire d'inscription
- Une ou des photos de vos œuvres

Article 3 : SÉLECTION DES CANDIDATS Le service culture sélectionne selon les places disponibles les artistes à participer à la performance artistique.

Article 4 : MONTAGE / DÉMONTAGE La commune met à disposition des artistes des chaises. Les artistes sélectionnés doivent apporter leur propre matériel.

Article 5 : ASSURANCES Les artistes sélectionnés déclarent avoir souscrit un contrat d'assurance RC (responsabilité civile) nécessaire à la couverture de tout dommage corporel ou matériel causé accidentellement à des tiers durant la prestation. Le matériel des artistes ou groupes est placé sous leur entière responsabilité. Les artistes ou groupes acceptent de n'engager aucune poursuite à l'encontre de l'organisateur en cas de perte, vol ou dégradation.

Article 6 : COMMUNICATION / DROITS Les artistes participants autorisent la commune à filmer et/ou prendre des photographies de leurs œuvres. Les artistes participants autorisent l'exploitation à titre gracieux de ces photos et vidéos, sur divers supports de communication de la commune (affiches, flyers, sites Internet, bulletin municipal, réseaux sociaux, etc).

Article 7 : ANNULATION la commune se réserve le droit, si les circonstances l'y contraignent, d'annuler la performance artistique à tout moment sans préavis, sans indemnité ni défraiement d'aucune sorte.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION PERFORMANCE ARTISTIQUE

**La Touvre en Fête
Dimanche 02 juin 2024 à Ruelle sur Touvre
Parc Montalembert**



Mes coordonnées

Prénom :

Nom :

Email :

Téléphone :

Je

soussigné(e),

demeurant :

Déclare avoir pris connaissance du règlement et m'engage à accepter toutes les conditions.

Fait à

Signature
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

**Pour les mineurs, joindre impérativement au dossier l'autorisation des parents ou
représentants légaux (sur papier libre).**